



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Compte rendu du Comité Directeur SNGRPC

du samedi 23 janvier 2021 à 9h (Mixte présentiel et Zoom)

Présents : Serge Mikoff, Jean-Luc Wuhrlin , Jean-Louis Barlatier, Benoit Audema, Corinne Tournassat, Michel Chadelas, Patrick Locheron, Denis Reynaud, Nicolas Billiard, Guy Valentin, , Christian Charée, Jean-Louis Saudrais, Jean-Claude Monceaux, Jean-Louis Lecoq, Dominique Laplante, Marie-Paule Kieffer, Gilles Grasset

Excusés : Christophe Abric

Validation du Compte rendu des CD des 24 octobre et 19 décembre 2020 à l’unanimité

Compte rendu financier

Présentation des soldes des comptes et livrets bancaires au Samedi 23 Janvier 2020 sur le tableau de bord de trésorerie de notre plateforme de gestion et comptabilité, soit une disponibilité totale de 122 529€. A noter les 135 adhésions 2021 en 23 jours. Le niveau des licences avec 67 licences est en net retrait en raison du démarrage différé des régates. Il reprendra mécaniquement à la reprise.

Le compte de résultat au 31 décembre 2020

Ce dernier compte de résultat est le dernier. Il a été validé par notre expert-comptable Philippe TERRISSON.

Nous avons décidé de mettre le stock cette année dans le compte administratif car nous avons aujourd’hui l’outil pour bien le gérer. Celui-ci correspond seulement aux produits que nous vendons à nos adhérents. L’excédent de 3316€ a été gonflé par les 2751€ de stock. Sans ce stock l’excédent serait de 565€.

Dans la colonne Produits, le chiffre de 5460€, indiqué en transfert de charge d’exploitation, correspond au remboursement du chômage en 2020. Le budget 2021 a été construit à partir d’un budget normal amputé des mois de recettes et de dépenses prévisibles compte tenu des interdictions actuelles et probables d’organisation d’événements. Ce budget est une estimation qui pourra être actualisée en fonction de la situation réelle que nous aurons. Le chiffre pour les régates habitables a été fixé à 10 000€ contre 18 000€ en 2020. Pour les recettes de l’école de voile nous prévoyons la moitié de ce que



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

nous avons prévu en 2020. Pour la convention partenariat VL nous prévoyons aussi la moitié du budget de 2020.

Baisse aussi importante pour les licences 18 000€→13 000€

Pour les adhésions la baisse tient compte de la ristourne de 20€ pour les adhérents 2020.

La ligne « reprise sur fond de trésorerie » correspond au déficit du budget que nous compensons avec nos réserves. Cela nous permet d’équilibrer les charges et les recettes.

Pour les dépenses, nous avons fortement diminuer certaines lignes comme la suppression du coach ou le budget formation. On a diminué les frais d’entretien de nos bateaux compte tenu des fortes dépenses 2020 qui ne devraient pas logiquement se renouveler en 2021 avec la même importance. Leur plus faible utilisation devrait aussi nous aider dans ce sens. A noter que les entretiens des Lomacs sont financés par la régie pour l’école de voile. Les réelles charges d’entretien sont Cantadoc et Diplomatico.

Nous supprimons aussi l’aide aux coureurs régatant à l’extérieur. La priorité cette année est de faire régater des adhérents chez nous. Le comité directeur se réserve la possibilité de réévaluer cette ligne par un avenant au prévisionnel si les conditions le permettent. Il a été rappelé que notre priorité en période de crise sera d’agir sur le plus grand nombre et de concentrer nos aides dans ce sens.

Pour finir, nous avons 37 000€ de baisse par rapport à un budget normal

Ce budget a été construit en faisant les hypothèses qui semblent les plus probables aujourd’hui Il reste néanmoins tributaire de l’évolution des contraintes sanitaires et donc susceptible d’être significativement amendé au cours de l’exercice.

Préparation de l’AGO

« Une pression importante a été exercée sur les membres du bureau pour remettre en question notre décision de tenir notre AGO avec la procédure écrite pour raison d’une illégalité hypothétique ». Plusieurs alternatives ont été étudiées :

1. La première était de faire celle-ci avec la seule vidéo conférence. Ce procédé est compliqué pour nos membres et difficile à rendre compréhensible pour un grand nombre de participant. L’expérience de nos CD par zoom parle par elle-même. Cette solution avait été écartée à l’unanimité lors de notre précédent CD.



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

2. L'autre alternative possible était de repousser l'AGO à une date où nous pourrions nous réunir. Compte tenu des derniers développements de la situation sanitaire, la première date possible mais pas certaine serait fin juin ou plus sûr dans le mois de septembre si la campagne de vaccination apporte ses effets positifs.

La conséquence d'un gros décalage de cet AGO sera sans doute fatale pour les subventions département et région qui demande notre compte-rendu d'AG. La dérogation sera difficile à obtenir sachant que nous avons une autre possibilité. D'autre part l'AGO 2020 de septembre serait suivie 3 mois après par l'AGO 2021.

La nouvelle organisation se mettrait au travail avec 9 mois de retard même si son renouvellement sera limité. Nous pensons que ce n'est pas non plus souhaitable.

Une dernière raison est de respecter au mieux le calendrier fédéral. Nous avons déjà reçu de la ligue une demande pour leur communiquer notre liste de délégués SNGRPC pour leur AG de 2021.

Pour toutes ces raisons cette alternative est rejetée à l'unanimité du CD

3. La dernière alternative acceptée à l'unanimité consiste à prendre la procédure dites écrites déjà décidée lors de notre dernier CD et de clôturer la période des questions-réponses écrites par une conférence zoom avec les adhérents pour que ceux qui souhaite s'exprimer en public dans le respect des contraintes de l'outil. Nous rappelons que nos statuts indiquent une période de 30 jours entre la convocation de l'AG et la date effective de l'AG.

Dans cette convocation devra figurer le cadre juridique.

Qu'en est-il ?

Les dispositions nouvelles sont celles des 2 ordonnances qui ont été prises courant 2020 (23 mars 2020 qui a prévu pour les assemblées de certaines structures dont les associations la possibilité d'une consultation écrite et/ou visioconférence. L'ordonnance du 2 décembre 2020 va dans le même sens.

En partant de ces textes et une précision qui ne ressort pas de ces textes et que quand nous parlons de consultation écrite cela ne signifie pas « papier ». Depuis un texte de loi qui date du 13 mars 2000 il est dit que l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier.

En matière de vote nous devons respecter la certitude de l'identification des votants, la conservation des votes et à la confidentialité selon la nature du vote.



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Mesures organisation AG COVID 19 (source ministère des sports)
Extrait des mesures à respecter :

1. prouver la participation à distance de membres qui ne signent pas une feuille de présence ;
2. authentifier les membres qui participent à une consultation électronique par main levée virtuelle, écrite, ou visible en visio conférence ;
3. garantir la sincérité des décomptes et donc des résultats ;
4. justifier que l’absence de débats oraux n’a pas altéré la compréhension et le consentement des membres.

Réponse point 1 : Dans la procédure à distance nos mails sont tracés et nous avons la possibilité de connaître ceux qui n’ont pas lu et ceux qui ont lu et même consulté les documents de l’AGO. Ceux qui n’ont pas lu sont ceux qui n’aurait pas été cherchés leurs courriers A/R dans une assemblée normale avec courrier postal de convocation.

Réponse Point 2 : La consultation est par vote électronique. Ce vote nous permettra de définir pour une consultation écrite le quorum. Pour voter le membre devra avoir son email et un mot de passe. Celui-ci est aussi identifié dans notre base par un numéro d’adhérent.

Réponse Point 3 : Chaque adhérent en droit de voter ne pourra le faire qu’une fois de manière confidentielle.
Vous avez pu vérifier la fiabilité de ce vote et son caractère confidentiel en votant par vous-même et en regardant le côté de l’administrateur qui ne peut en aucun cas connaître le détail des votes mais seulement le nom des votants. Depuis le CD j’ai reçu l’information de la part d’Assoconnect que des associations utilisaient ce module pour leurs AG.

Réponse 4 : sans objet car nous ajouterons un débat par téléconférence pour lever ce doute.



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Quid des procurations ?

Une contestation de cette méthode a été mise en avant en raison de l'impossibilité de faire des procurations.

Cette remarque est sans objet car du point de vue juridique « la procuration est faite pour pallier l'impossibilité d'être présent à une assemblée physique ».

L'absence de moyen informatique (ordinateur, tablette, téléphone) n'est pas recevable dès lors que nous avons l'adresse mail des membres concernés.

En conséquence le calendrier sera le suivant :

- ✓ Jour 1 : Envoi de la convocation à l'AGO avec ordre du jour et l'ensemble des informations normalement présentés en présentiel ainsi que le lien pour le vote en ligne et un lien pour poser des questions
- ✓ Jour 15 : date limite pour poser des questions écrites par rapport aux informations délivrées
- ✓ Jour 21 : Retour des réponses aux questions posées par les adhérents à tout le monde
- ✓ Jour 22 : Conférence zoom de questions -réponses par rapport à l'ordre du jour et aux documents remis.
- ✓ Jour 30 : Date de L'AGO, de la clôture des votes en ligne et de leurs dépouillements
- ✓ Jour 31 : Proclamation des résultats des élections

Contenu des documents remis aux adhérents avec la convocation

1. Rapport moral du Président (Serge Mikoff)
2. Rapport d'activité du Secrétaire Général (Jean-Luc Wuhrlin)
3. Rapport des commissions
 - a. Voile légère (Corinne Tournassat)
 - b. Voile habitable (Dominique Laplante -Christophe Abric)
 - c. Matériel (Denis Reynaud)
 - d. Croisière et régates type ronde (Jean-Luc Wuhrlin)
4. Rapport financier du trésorier 2020 et présentation du budget 2021 (Jean-Louis Barlatier)
6. Compte rendu de la commission Contrôle des finances
7. Approbation des comptes (voir vote)
9. Fixation de la cotisation 2022 (voir vote)
10. Demande de Marie Mathilde Lambert de débattre sur la représentation plus équilibrée des femmes conformément aux statuts de la FFV et l'ouverture à la voile pour toutes et tous (débat prévu en vidéo conférence).



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

11. Demande Jean-Jacques Thouvenin de voter pour l’envoi des deux courriers au nom de l’assemblée (lien courrier)
12. Élections
 - a. Renouvellement des membres sortants du Comité directeur (7 postes à pourvoir)
 - b. Élection des membres de la Commission Contrôle des Finances (3 postes à pourvoir)
 - c. Élection des représentants de la SNGRPC à l’AG de la ligue (5 postes à pourvoir à confirmer vu la baisse du nombre de nos licences)
 - d. Élection des représentants de la SNGRPC à l’AG du CDV (5 postes à pourvoir)

Remarque : dans le cas d’élection trop tardive de nos représentants à l’AG de la ligue, le comité directeur décidera de prendre la liste 2020 de nos représentants

Proposition de Marie Mathilde Lambert de débattre sur la parité des femmes au sein de nos postes à responsabilité.

Le CD constate et déplore le nombre très faible de femmes adhérentes et impliquées dans la vie du club. Le chiffre est autour de 15%. Le CD affirme qu’aucune discrimination sexiste existe chez nous et qu’une femme peut se présenter sans difficulté au comité directeur. Celui-ci compte actuellement deux femmes parmi ses membres. Le CD rappelle que dans l’histoire du club plusieurs femmes ont déjà été Présidentes. Le CD est favorable à une réflexion pour favoriser l’adhésion des femmes dans le club par le biais de la voile loisir. En aucun cas le CD ne souhaite une modification de statut imposant un quota de femmes non obligatoire aujourd’hui pour les associations.

Candidatures aux élections

La date limite du 23 janvier 2021 passée pour le retour des candidatures, nous sommes en mesure de vous communiquer celles-ci :

Comité directeur 2021

Noms	Prénoms
CHADELAS	Michel
LECOQ	Jean-Louis
LLATA	Guy
LOCHERON	Patrick
MIKOFF	Serge
SAUDRAIS	Jean-Louis
VALENTIN	Guy



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Représentant à la commission des finances 2021

Noms	Prénoms
THOUVENIN	Jean-Jacques

Représentant de la SNGRPC à l’AG de la ligue

Noms	Prénoms
CHADELAS	Michel
LAPLANTE	Dominique
REYNAUD	Denis
TOURNASSAT	Hervé
WUHLIN	Jean-Luc

Représentant de la SNGRPC à l’AG du CDV

Noms	Prénoms
BARLATIER	Jean-Louis
MERCIER	Gilles
REYNAUD	Denis
TOURNASSAT	Corinne
TOURNASSAT	Hervé

Projet de relance reporté au prochain CD

Projet de la ligue de création de Centres d’Entrainement à la régates en J70

Le CD ne souhaite pas que le club s’engage dans cette direction en raison du risque financier prévisible et du manque de personnes motivées pour gérer et participer à ce projet.

Le 25/01/2021

Secrétaire Général
Jean-Luc Wuhrlin